A la Cour d'Assises du Nord

Un agent de police assassin

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

et le témoin termine sa déposition en donnant des explications sur le cas de légitime défense pour un agent il ne doit faire usage de son revolver que lorsqu'il est attaqué et en état de véritable danger. D'autre part, en dehors du service, il ne doit pas se servir de son arme Les réglements l'interdisent

On entend ensuite quelques autres témoins dont l'agent DEANLOY qui vint à la requête de Roken à l'estaminet après le drame. Le témoin affirme lui aussi que l'inculpé ne portait aucune trace de blessure

Réquisitoire et plaidoirie

M. l'avocat général AUBERTOT prononce son réquisitoire. Sans doute, un agent de police qui se laisse aller à commettre un tel geste est impardonnable car il ne faut pas oublier qu'il a pour mission de protéger la Société et aussi de donner l'exemple. La déposition des témoins, les aveux même de l'accusé ont bien déterminé a responsabilité de Roken. Il faut une sanction. Le ministère public sans s'opposer aux circonstances atténuantes la demande, cette sanction exemplaire.

Me THELLIER, défenseur de Roken, devant les faits devant les charges, devant l'évidence ne peut que demander l'indulgence du jury. Il plaide de larges circonstances atténuantes, la spontanéité du geste, la non préméditation.

Les débats sont terminés. Le jury se retire pour délibérer

Le verdict

La délibération du jury n'est pas longue. Il revient un quart d'heure plus tard, rapportant un *verdict affirmatif mais* écartant la préméditation.

HENRI ROKEN EST CONDAMNÉ A SIX ANS DE TRAVAUX FORCÉS.

La veuve de la victime qui se portait partie civile obtient 30.000 francs de dommages-intérêts.

Mascart rentre en France

Nous apprenons que Mascart, de retour d'Amérique, débarquera ce matin au Havre, avec son manager Tiétart. Il prendra, peu après le rapide qui l'amènera à Paris dans la soirée.

Mascart nous revient sans le titre mondial, de par la volonté des Américains qui ont toujours remis « sine die » sa rencontre avec Kid Kaplan. Les neveux de l'Oncle Sam éprouvaient sans doute quelque crainte sur l'issue du match et Mascart s'en retournant en son pays natal avec le fameux titre, n'était pas fait pour les enthousiasmer outre mesure... on comprend cela... et c'est pourquoi le petit Anzinois, las d'attendre, a décidé de rentrer en France.

Son prestige, loin d'être diminué, est à nouveau rehaussé et c'est des deux mains que nous l'applaudissons pour les admirables performances qu'il a réalisées au pays des dollars. Bravo Mascart !

RED CHAPMAN EST MORT

Un des adversaires heureux de Mascart, en Amérique, Red Chapman, vient de trouver la mort dans l'accident du Pickwick-Club, où l'écroulement d'une salle de danse fit une centaine de victimes. Red Chapman, presque débutant, était un homme de grande classe, comme le prouvaient ses dernières victoires sur Mascart et aussi sur Dundee.

DEMPSEY RETOURNE EN AMÉRIQUE

Paris, 8. — Le champion du monde de boxe Jack Dempsey a quitté Paris mercredi matin, à la gare Saint-Lazare, par le train spécial transatlantique de 6 h. 55, à destination de Cherbourg. Il s'emberquera aujourd'hui sur le steamer « Homeric ».

PROCHAINE CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Paris, 8. — La clôture de la session parlementaire sera prononcée lorsque le vote définitif du budget de 1925 sera acquis, soit samedi ou dimanche prochain ; mais la rentrée des Chambres serait sans doute avancée de quelques jours sur la date habituelle, afin de permettre au Parlement d'adopter les projets d'assainissement financier, qui seront prêts à être discutés à cette époque, ainsi que le budget de 1926 avant la fin de l'année.

UN VOYAGE D'ÉTUDES DE NOS ÉDILES SOCIALISTES EN BELGIQUE

Gand, 8. — Dimanche prochain, l'Administration Communale recevra une quarantaine de maires et de conseillers socialistes français qui entreprendront un voyage d'études en Belgique.

Elle leur offrira un banquet à l'Hôtel de Ville, mardi 21 Juillet.

NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE

Paris, 8. — De l'« Officiel » :

Sont nommés : juge à **Béthune**, M. Bonne-Chevans, notaire honoraire ; M. Perret, juge suppléant rétribué du ressort de **Douai**, est chargé temporairement des fonctions de l'instruction à Béthune

MÉDAILLES DES P. T. T.

Paris 8. — De « L'Officiel » : La Médaille d'honneur des P.T.T. a été décernée :

Médaille d'argent — NORD. — MM. Chombart Charles, ouvrier monteur, Cambrai. — Buisine Oscar, facteur rural, Baisieux. — Degremont Jean, facteur de ville, Lille R.P — Verhée François, facteur rural, Vieux Berquin. — Oduin Alphonse, facteur de ville, Lille R.P — Lallemand Théophile, facteur de ville, Cambrai

PAS-DE-CALAIS. — MM. Lemire Guislain, chef d'équipe, Arras. — Mesmacre Henri, facteur receveur, Mondicourt. — Payement Isafe, chargeur, Calais.

Médaille de bronze. — NORD. — MM. Hebrabant Auguste, facteur receveur, Fenain. — Milot Charles, facteur de ville, Roubaix. — Leclerc Marcel, facteur de ville, Avesnes. — Lesage Emile, facteur de ville, St-Amand-les-Eaux. — Groulez César, facteur rural, Marchiennes.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Ducrocq Eugène, facteur de ville, Boulogne-sur-Mer. — Flament Fernand, facteur de ville, Saint-Pol.

La discussion du budget des R. L. au Sénat

La revision des dossiers de dommages de guerre sera activée

Paris, 8. — Le Sénat a repris — pour la deuxième fois — la discussion du budget, retour de la chambre.

M. BERENGER, rapporteur général, a la parole. Le Sénat, dit-il, présente un budget avec 38 milliards 116 millions de recettes et 38 milliards 64 millions de dépenses, soit un excédent de recettes de 42 millions.

Il critique les exonérations d'impôts faites par la Chambre. Il annonce que seuls, les chapitres sur lesquels il y a divergence entre les deux assemblées, seront mis en discussion.

Le Sénat réduit certains crédits de l'Instruction publique.

Le budget des R. L.

Le Sénat passe ensuite au budget des Régions libérées. Sur le chapitre traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale, M. de LUBERSAC demande que soit repris le chiffre de 7.171.889 francs voté par la Chambre, et ramené par la Commission à 6.161.889 francs. La réduction proposée par la Commission, expose l'honorable sénateur, empêchera d'augmenter les effectifs du Comité Central de préconciliation chargé de la révision des dossiers d'indemnités de dommages de guerre. Or la dite augmentation est indispensable pour activer l'examen des 2.264 dossiers soumis à révision 264 seulement ont été examinés jusqu'à présent.

M. DEBIERRE. — Au train actuel, il faudra 22 ans pour en finir.

M. de LUBERSAC. — Peut-être pas aussi longtemps, mais plusieurs années encore seront nécessaires. J'insiste à ce propos, qu'on ne pourrait admettre que le Comité exercera le rôle d'une sorte de guillotine à l'égard des indemnités de dommages. On ne pourrait non plus accepter que le même Comité put empêcher les indemnitaires d'obtenir la valeur de reconstitution de leur cheptel défini comme il l'a fait : le bœuf, un sous-produit spécial de la fabrication du sucre (rires), sous prétexte que le dit bœuf sert à transformer la pulpe de betterave en fumier ou en viande de boucherie (nouveaux rires).

M. de LUBERSAC proteste ensuite contre l'inscription au budget de 100 millions de recettes à provenir de la révision de dommages de guerre.

La revision sera accélérée

M. JAMMY SCHMIDT, sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées répondant à M. de Lubersac annonce que 28 dossiers ont été examinés en mai, 59 en juin et qu'il augmente le personnel chargé de la révision. Il ajoute que l'abattement effectué sur le montant des indemnités est extrêmement variable, suivant les espèces. Le Comité n'applique donc pas un taux uniforme, ne réduit pas d'un même pourcentage le montant de tous les dommages. 42 millions au total ont été récupérés jusqu'à présent sur les dossiers déjà examinés.

M. JAMMY SCHMIDT. — « Je m'engage à terminer pour le 31 décembre prochain la révision des dossiers, prévue à l'article 2 de la loi de révision, mais à condition qu'on m'accorde les crédits nécessaires pour activer les travaux du Comité de préconciliation. »

La Commission, déclare M. Henry BERENGER accepte un relèvement de 500.000 francs au crédit du chapitre R. A.

Finalement ce chapitre est adopté avec le chiffre de 6.971.889 francs.

Les traitements dans les P.T.T.

Sur le chapitre - (service intérieur et indemnités dans les P.T.T.) la Commission a opéré une réduction de 3.468.760 fr.

M. CHAUMET, ministre du Commerce : « Je regrette d'avoir à demander un relèvement des crédits après les manifestations inconvenantes contre lesquelles je sévirais si elles se renouvellent, mais si je le demande, c'est que je crois justes ces crédits pour faire face à un certain nombre d'indemnités notamment l'indemnité de travail de nuit dont l'heure est portée de 1.25 à 1.75 [illegible]

Je demande aussi le relèvement de l'indemnité qu'on appelle : « indemnité de Californie », c'est-à-dire indemnité pour travail supplémentaire opéré par les agents qui ont terminé leur travail normal.

Après un court débat le chapitre 6 est adopté avec une augmentation de 925.000 francs, les employés des P.T. ont partiellement obtenu satisfaction.

Le budget des dépenses sauf quelques chapitres réservés étant entièrement voté la séance est levée.

Séance jeudi à 10 heures.

La création d'un institut international de coopération intellectuelle

Dans sa séance de la matinée le Sénat a voté par 267 voix contre 20 après une courte discussion les divers articles du projet de loi créant un institut international de coopération intellectuelle à Paris.

UN FABRICANT D'OR A BRUXELLES

Bruxelles, 8. — Le professeur japonais Nagaoka, de passage à Bruxelles, interviewé par la « Nation Belge » au sujet de la fabrication artificielle de l'or, a dit :

Quelques petits points au fond d'une éprouvette et qu'on distingue à peine à l'œil nu, c'est tout le résultat que j'ai obtenu.

Au point de vue pratique, mes expériences n'ont donc aucune portée immédiat. Je m'empresse d'ailleurs de dire que je n'ai nullement cherché à fabriquer de l'or pour la valeur de ce métal. Quand j'ai commencé mes recherches en septembre dernier, je n'avais en vue qu'un but scientifique ; mon but n'a pas varié. L'or que je fabrique coûte beaucoup plus cher que l'autre.

UN VAPEUR DUNKERQUOIS EN FEU... A BUENOS-AYRES

Buenos-Ayres, 8. — Le vapeur français « Dalk » venant de Dunkerque, a pris feu dans le port de Buenos-Ayres. L'équipage réussit, après de longs efforts, à se rendre maître du sinistre.

L'EMPRUNT DU NORD

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le refus du Gouvernement

Cette dernière combinaison vient d'être officieusement présentée à vos services il y a quelques jours elle a été rejetée pour les motifs suivants :

1° Le taux du prêt est trop élevé (il y a lieu d'observer à ce sujet que les frais sont supportés par les sinistrés adhérents et non par l'Etat, au surplus le paiement en obligations leur impose des charges trois fois supérieures) ;

2° Le gouvernement refuse d'assumer les risques du change du département aurait cependant remis au Trésor les dollars versés en échange de bons de la Défense Nationale à trois mois, six mois et un an) ;

3° Le gouvernement ne veut pas être exposé à effectuer le remboursement de 3 à 5 millions de dollars dans le cas où l'Emprunt ne serait réalisé à l'échéance.

Sur ce point peut-être la banque américaine pourrait-elle prendre l'engagement d'émettre l'Emprunt à date fixe.

Les représentants du Département insistent

Telle est la physionomie de l'affaire déclare M. le Président du Conseil Général.

La ténacité qu'apporte le Département dans son désir d'aboutir s'explique aisément.

Pendant la période d'abondance le supplément de 300 millions fourni par l'Emprunt a été absorbé. Aujourd'hui que les ressources sont taries cet appoint est plus que jamais indispensable. il reste à payer, en effet, pour travaux effectués au cours des années 1922-23, 1923-24 un arriéré immobilier de 270 millions non compris les travaux engagés pour période 1924-25 et ce ne sont pas les attributions sur fonds généraux qui y pourvoiront. Les protestation des sinistrés deviennent de plus en plus vives

D'autre part, pour achever la réfection des édifices, mairies, écoles, etc., 360 millions sont nécessaires.

Enfin, les élus du Nord ne manquent pas de faire ressortir que la somme d'impôts apportés par le Département semble donner quelque droit à sa population — qui réclame la reconstruction définitive de ses foyers détruits — d'être aussi bien traitée que les grandes agglomérations françaises non sinistrées. Celles-ci ont, en effet, obtenu à diverses reprises les autorisations d'emprunter, refusées depuis 18 mois à une région particulièrement peuplée et laborieuse.

M. Demolon au nom de la Commission départementale, justifie la nécessité de l'Emprunt

Au nom de la Commission départementale M. Demolon précise dans quelles conditions le Conseil Général du Nord, désireux de hâter la reconstitution immobilière dans le département a voté les principes et les modalités d'un Emprunt départemental avec la garantie du département, étant entendu que les annuités d'intérêts et d'amortissements seraient assurées par l'Etat sur certificats de Dommages de Guerre appartenant au département.

Cet Emprunt se justifie par le retard apporté par l'Etat dans le paiement des Dommages de guerre tant aux établissements publics du département et des communes qu'aux particuliers sinistrés

Il faut 75 millions pour relever écoles et mairies

Cet Emprunt n'a pas été approuvé par l'Etat et conséquemment de nombreuses ruines restent à relever chez nous. En ne voulant signaler ici que ce qui reste à faire aux établissements départementaux et communaux, nous constatons que près de 75 millions de francs restent encore à dépenser pour la reconstruction de nos écoles et de nos mairies, et près de 10 millions pour la reconstruction des Hôpitaux et Hospices.

Dans le seul arrondissement de Cambrai 170 écoles communales sont encore installées provisoirement dans de misérables baraques en bois, déplorables au point de vue de la température et de l'hygiène et 73 mairies sont ou inachevées ou non commencées.

Ainsi dans ce seul arrondissement de Cambrai plus de 12.000 enfants sont exposés aux intempéries des saisons assez rigoureuses dans ce pays et la fréquentation scolaire s'en ressent forcément.

Il reste à effectuer pour 360 millions de travaux communaux

Le montant total des travaux restant à effectuer dans le département rien qu'aux Etablissements communaux de toutes catégories, écoles, mairies, postes, églises, hospices, bureaux de bienfaisance et divers s'élèvent à près de 360 millions de francs.

Nous ne pouvons comprendre, M. le Ministre, qu'en face de tant de ruines encore à réparer sans compter les sommes importantes qu'il reste à dépenser pour la réparation des biens aux personnes, l'Etat nous refuse systématiquement un Emprunt qui aurait pour résultat :

1° D'alléger sa trésorerie ;

2° De permettre une réparation très rapide de nos ruines ;

3° D'éviter une crise de chômage que nous pressentons tous.

Le Nord sacrifié offre cependant toutes garanties

Nous comprenons d'autant moins, que dans le même temps où l'on nous refuse cet emprunt le département de la Seine et la ville de Lyon plus privilégiés obtiennent satisfaction.

Et cependant, insiste encore M. Demolon, peut-on mettre les garanties de ce département et de cette ville en regard des garanties offertes par le département du Nord !

Le Nord paie les 10 % des impôts de la France entière.

— Vous prêchez un converti, interrompt M. Caillaux.

— Le Nord est le banquier de l'Etat pour les grands travaux entrepris dans nos régions, poursuit M. Demolon.

Le Nord a presque amorti tous ses anciens emprunts.

Le Nord a un centime en constante ascension, à tel point qu'il est sans doute le seul département français qui, en assurant toutes les dépenses de ses services diminue le nombre de ses centimes.

Le Nord augmente sa population de 15.000 habitants (excédent des naissances sur les décès) chaque année, provoquant la richesse et le mouvement des affaires dont bénéficie la France entière.

Le Nord est donc en bon exemple à tous les égards et nous ne pouvons comprendre qu'on le récompense par des refus répétés à ses justes revendications.

Est-ce une trop grande revendication que de vouloir réparer nos ruines après tout ce que nous avons souffert.

Telle est la question posée devant M. le Ministre des Finances.

Le Ministre des Finances autorise un emprunt en France

Excusez ma brusquerie du début, déclare tout d'abord M. Caillaux, je sais tout l'intérêt dont sont dignes les régions sinistrées.

— Je ne puis autoriser un emprunt en Amérique ou ailleurs, mais vous pouvez lancer votre emprunt en France, je n'y voix aucun inconvénient.

Et après avoir consulté M. le Directeur du mouvement des fonds qui assiste à l'entrevue, il ajoute :

— Vous pourriez le faire en septembre.

M. Caillaux envisage un grand emprunt de liquidation

M. Caillaux poursuit :

— Certains d'entre vous savent d'ailleurs que j'envisage un grand emprunt de liquidation. Il faudrait régler au plus tôt toutes ces indemnités. Pour cela, je vous demande tout votre appui. Vous devez me le donner.

Je serai sans doute appelé à réclamer des sinistrés susceptibles de bénéficier de cet emprunt et qui dans les circonstances actuelles ne pourraient espérer être payés que dans des délais irréalisables certains sacrifices, mais j'en demanderai aussi à ceux qui, au début, ont obtenu le règlement de leurs indemnités en espèces ou dans des conditions satisfaisantes.

Et comme quelques délégués veulent interroger, M. Caillaux réplique avec autorité :

Mais oui, c'est nécessaire. Ainsi si on avait fait cela, il y a un an et demi, mais alors j'étais en exil...

Et se tournant vers les parlementaires, il ajoute : Interpellez donc les ministres tombés.

Mais d'un geste, il écarte tout cela et conclut par ces quelques mots :

Je ne puis pas vous autoriser à conclure votre emprunt avec des banques américaines, car cela gênerait notre programme d'ensemble. Réalisez-le donc en France. Pour cela, d'accord !

Sur ces mots la délégation se retira. P. L.

La visite des voyageurs en gare de Baisieux

UNE RÉPONSE DE LA DIRECTION DES DOUANES AU DÉPUTÉ SAINT-VENANT

A la suite d'une démarche, notre ami Saint-Venant, député du Nord a reçu la réponse suivante, émanant de la Direction générale des Douanes au Ministère des Finances :

Vous avez signalé à l'attention de M. le Ministre des Finances une requête formulée par le Comité du Commerce et des Fêtes de Saint-Maurice-Lille, à l'effet d'obtenir que la visite des voyageurs, en gare de Baisieux, soit effectuée dans les compartiments mêmes et non dans la salle de visite. Avant d'accéder à ce local où ils ne sont admis à pénétrer qu'un à un, les usagers de la ligne seraient, en effet, tenus de stationner sur le quai, exposés à toutes les intempéries

J'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration s'est déjà efforcée, à plusieurs reprises, de remédier aux inconvénients signalés. C'est ainsi qu'à la sortie de France, les voyageurs qui étaient obligés, pour se rendre à la salle de visite, de parcourir des quais découverts et de franchir ensuite plusieurs voies sont, depuis le mois de décembre 1922, soumis au contrôle de la Douane dans les wagons.

Toutefois, cette mesure n'a pu être étendue à l'ensemble des trains d'entrée. Pour écarter, autant que possible, les dangers de fraude et permettre au service local de remplir convenablement sa tâche dans le court délai qui lui est imparti, il a paru nécessaire de réserver la faveur susvisée aux trains à intercirculation complète, offrant toutes facilités pour la visite. Or, à Baisieux, le rapide Calais-Varsovie remplit seul ces conditions. Les autres convois sont composés de wagons sans communication entre eux ou partagés en groupes de 2 ou 3 compartiments, isolés les uns des autres. En outre, la plupart de ces voitures sont pourvues de banquettes à glissières qui ne peuvent être examinées qu'en l'absence des voyageurs. Mon administration se trouve, dès lors, empêchée de dispenser les voyageurs de ces trains du passage à la salle de visite.

Quant au long stationnement sur le quai découvert, contre lequel s'élèvent les pétitionnaires, il est du exclusivement au double contrôle effectué à la porte de la salle de visite, par l'agent de la Compagnie du Nord, pour les billets, et par le commissaire de police pour les passeports et pièces d'identité. Le service des Douanes n'exerce donc, à cet égard aucune contrainte sur les voyageurs.

Cet état de choses a soulevé de nombreuses réclamations et conduit la Compagnie du Nord à envisager la réfection et l'agrandissement de la salle de visite et du hall. Mais d'une communication récente émanant du réseau, il résulte que le plan élaboré ne peut être immédiatement réalisé, dans l'état du marché financier. L'assurance est toutefois donnée que ces travaux seront entrepris dès que la situation actuelle se sera modifiée.

De son côté, et pour ce qui la concerne mon Administration s'attachera, chaque fois que les circonstances le lui permettront, à réduire, dans toute la mesure possible les inconvénients exposés par le Comité de Saint-Maurice.

Je vous prie, etc...

Le Directeur Général des Douanes.

Des millions de bénéfices de guerre dissimulés

DES SAISIES ONT ÉTÉ OPÉRÉES DANS UNE GRANDE FIRME BOULONNAISE

Avant-hier matin, deux commissaires aux délégations judiciaires de Paris, accompagnés de M. Beaujean, commissaire du 1er arrondissement, se sont rendus chez MM. Weigel, Leygonie, Ferail et Cie, alimentation en gros, rue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Mer et ont opéré la saisie de la comptabilité. Dix grosses caisses de livres et documents ont été mis sous scellés

Il s'agirait d'une affaire de dissimulation de bénéfices de guerre portant sur plusieurs millions de francs.

Les autorités observent le plus grand silence à ce sujet.

C'est le Parquet de la Seine qui est saisi de l'affaire.

UN ASSASSIN CONDAMNÉ AU BAGNE PERPÉTUEL

Amiens, 8. — La Cour d'assises de la Somme a condamné ce soir, aux travaux forcés à perpétuité, Kstylet Egor, âgé de 38 ans, sujet russe, qui, le 22 décembre dernier, assassina pour la voler, Mme Vve Lecinthe, débitante à Franeures.

M. KRASSINE RENTRE DE MOSCOU

Paris, 8. — On croit que M. Krassine, qui vient de rentrer à Moscou, apporte un projet d'entente au sujet des réclamations des porteurs de titres russes ; qu'un traité commercial entre la France et l'U. R. S. S. est envisagé et pourrait être conclu rapidement, ce qui, d'ailleurs, justifierait l'envoi annoncé d'une mission commerciale à Moscou, dirigée par M. Raynaldy, ancien ministre du commerce, et enfin qu'une très importante manifestation commerciale française à Moscou serait bientôt mise à exécution.

POUR LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE

Paris, 8. — M. Antériou, Ministre des Pensions, vient de désigner les membres de la Commission interministérielle, chargée d'étudier les diverses questions relatives aux prisonniers de guerre et otages.

Cette Commission est présidée par M. PASQUAL, sénateur et a pour vice-présidents, M. Lucien Hubert, sénateur et M. Gaston Poittevin, député.

Elle est composée de parlementaires, de représentants de diverses administrations (Pensions, Finances, Guerre, Intérieur, Travail, Régions libérées) et de représentants de la Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre.

LA TERRE NE CESSE DE TREMBLER AU JAPON

Londres, 8. — On mande de Tokio, au « Times » :

« Mardi dernier, un séisme s'est produit dans la région de Ninosaki. Hier, un autre séisme a ébranlé Nogoya et la partie ouest du Japon. L'épicentre est situé dans les montagnes de Hifa. Les habitants, terrifiés, sont sortis précipitamment de leurs maisons et ont passé la nuit à la belle étoile. Jusqu'à présent il n'y a ni dégâts, ni victimes ».

Notre dette aux Etats-Unis

CES DERNIERS NE TIENDRONT PAS COMPTE DES PAIEMENTS ALLEMANDS

Paris, 8. — Au cours des derniers échanges de vues qui ont eu lieu entre la France et les Etats-Unis, au sujet de l'envoi d'une mission française chargée de régler le problème des dettes deux conditions préliminaires ont été formulées par la Trésorerie de Washington : Aucun lien ne sera établi entre les paiements de l'Allemagne et les versements opérés pour le compte de l'Amérique, au titre des dettes interalliées ; aucune réduction de capital ne sera demandée.

Ces exigences ont, paraît-il, été communiquées également au cabinet de Bruxelles.

L'impression à Washington est que la mission française viendra aux Etats-Unis vers la fin août ou le commencement de septembre, époque à laquelle les membres de la commission américaine des dettes seront rentrés de vacances. Bien que la présence de tous ceux-ci ne soit pas nécessaire à la conduite des négociations, il n'est pas douteux que M. Mellon préférerait que le plus grand nombre possible d'entr'eux, sinon tous, soient présents.

PAS DE CONFÉRENCE INTERNATIONALE A BRUXELLES

Bruxelles, 8. — On se croit en mesure de déclarer suivant des renseignements puisés à bonne source, que le Gouvernement belge n'a pas connaissance d'un projet de grande conférence internationale à Bruxelles, en septembre prochain, où seraient traitées notamment les questions de la sécurité, des dettes interalliées, etc...

EN DEUX LIGNES

Paris. — Bd St-Germain, collision autobus et tramway. 10 voyageurs blessés.

— Suite incident St-Denis, communiste Noel Lucien, arrêté, 3 autres arrest. imminentes.

— M. Myron T. Herrick, ambass. Etats-Unis, est parti pour Le Havre puis New-York.

— Président République a reçu Général Booth, de l'Armée du Salut.

— Ministre Marine représ. M. Painlevé, a inaug. Monument aux Morts de l'Artillerie et du Train.

Amiens. — Violent incendie a détruit sclerie à Roye. Dégâts 200.000 francs.

Glascow. — Un incendie a fait 25 millions de fr. de dégâts. Replique cathédrale Reims détruite.

New-York. — Nouvelle vague chaleur 34 à 36° à l'ombre. 5 cas d'insolation mortels.

— Entrepôt marchand, chemins de fer Ontario détruit par le feu. Dégâts 3.000.000 dollars.

St-Thomas (Ontario). — 2 bateaux transport. 30 enfants et institutrices ont chaviré, 7 morts.

DERNIERE HEURE

Accords franco-espagnol

LES DÉLÉGUÉS ÉCHANGENT DES SIGNATURES A MADRID

Madrid, 8. — Les délégués de la conférence franco-espagnole sur la question marocaine ont signé aujourd'hui le protocole concernant la surveillance terrestre des frontières du Rif.

Demain aura lieu la signature de l'importante convention relative à une action politique conjointe des deux pays, au Maroc ; convention prévoyant notamment l'établissement d'un contact permanent entre les autorités des deux zones, pour la répression des contrebandes et l'organisation du ravitaillement.

On confirme que M. Malvy partira demain pour Paris, mais que les délibérations se poursuivront à Madrid jusque vers le 15 juillet.

Une offensive rifaine vers Fez, s'annonce

Fez, 8 — Les Rifains et les dissidents ont rassemblé 10.000 fusils sur l'Ouergha.

Le dessein de l'ennemi paraît être une nouvelle et intense offensive sur Fez par des voies plus courtes, orientées du nord au sud.

Le secteur est toujours menacé.

Les tribus des environs de Taza se montrent impressionnées Quelques-unes ont été désarmées par nos soins. Cependant, les succès remportés par le groupe mobile opérant au nord et à l'est de Kiffane ont produit sur les esprits la plus heureuse influence.

Le projet de loi sur la "nation armée"

Paris, 8. — M Painlevé, président du Conseil, a déposé hier sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre.

Ce projet, préparé par le Conseil Supérieur de la défense nationale et notamment par sa Commission d'étude, que préside Paul Boncour, a pour objet de prévoir et de préparer, dès le temps de paix, la mobilisation en cas de guerre de toutes les forces vives du pays.

Le projet actuel permettra d'organiser méthodiquement ce qu'il a fallu improviser de 1914 à 1918 Ces principales dispositions concernent l'utilisation au mieux de la défense nationale de tous les individus et collectivités, le droit de réquisition de toutes les ressources, non seulement matérielles, mais intellectuelles et scientifiques du pays, la préparation dès le temps de paix, de la mobilisation dans chaque ministère et dans chaque région, etc., etc...

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande Place. Téléphone 0-01
DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue

La circulation Avenue Jean-Jaurès

Notre article d'hier démontrait le danger de la solution proposée par le « Journal de Roubaix » demandant qu'il soit fait obligation aux cyclistes d'emprunter l'avenue Le Nôtre.

Nous donnons un croquis qui représente les deux carrefours dangereux, à l'entrée et à la sortie de l'avenue Jean Jaurès.

Le chemin que suivraient les cyclistes, si une mesure leur en faisait obligation serait figuré par des croix. On aperçoit qu'ils couperaient deux fois, la circulation, au lieu de s'insinuer en elle.

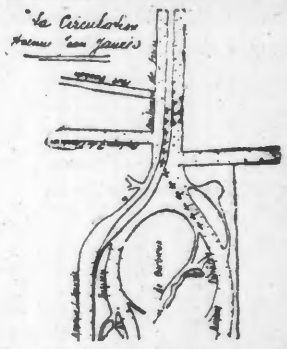

Un accident, survenu récemment et que nous avons relaté, vient confirmer notre thèse.

M Brévière Henri, 32 ans, entrepreneur rue des Arts, rentrait de Lille, en auto. Il suivait l'avenue Jean-Jaurès et était arrivé près de la Laiterie. Deux autres autos, venant de Roubaix et tenant leur droite étaient aperçues par un cycliste, M Larivière Georges, 17 ans, qui, venant de l'Avenue Le Nôtre, avait traversé le Parc Barbieux par l'allée en bordure du Kiosque et abordait l'avenue Jean Jaurès pour la couper perpendiculairement.

Un car Mongy, allant vers Lille, cachait au cycliste l'auto de M. Brévière à M. Larivière, le cycliste.

Et tous ces véhicules allant vers leur but, il arriva que M. Brévière vint donner contre le cycliste coupant à angle droit la route suivie par l'auto. L'accident ne fut pas grave : il devait être mortel sans la présence d'esprit de l'automobiliste.

Et voilà encore démontré, par l'exemple, la

FEUILLETON DU 9 JUILLET 1925. — N° 12

— Mais... ton fiancé ? dit-elle au bout d'un moment à Simonne que, malgré la différence de leurs situations respectives, elle avait toujours tutoyée.

— Par bonheur, répondit Mlle Ronceresux, il ne doit pas rentrer à Paris avant un an.

Ninette poussa alors un soupir de soulagement.

— Je pourrai donc, continua son interlocutrice, mettre mon enfant au monde sans qu'il soupçonne rien de cette histoire... mais mon père, mes connaissances ? Bientôt, hélas ! mon déshonneur ne sera un secret pour personne, et le but que nous avons voulu poursuivre, Jean et moi, en nous séparant à jamais, ne sera pas atteint.

— Comment cela ?

— C'est pour que son frère — qui, paraît-il, m'aime passionnément, — ne soit pas malheureux qu'il a voulu cette séparation. Quand tout se saura, Raymond sera vite renseigné... et au lieu de deux infortunés il y en aura trois... que dis-je, trois ?... et mon enfant ? et mon père ?... Ah ! malheureuse !

Et, cachant son visage entre ses mains, elle éclata en sanglots.

Au spectacle de cette profonde désolation, Ninette ne put elle-même retenir ses larmes.

Se penchant sur Simonne, elle l'attira vers elle et, l'embrassant tendrement et à plusieurs reprises, elle lui dit :

— Eh bien, moi, je te sauverai !

La nature, en créant l'espoir, nous donna son don le plus précieux : n'apparaît-il pas dans les circonstances désespérées de la vie, comme le phare qui vient montrer sa route au marin perdu en mer ?

Ninette n'était qu'une faible créature comme Simonne : et, cependant, cette dernière, en entendant sa sœur de lait lui promettre son appui, se sentit soudain sous la protection puissante d'un être énergique et fort

Et aussitôt son abattement diminua : il lui sembla qu'elle retrouvait tout son courage.

C'est que Ninette avait fait luire à ses yeux la lueur réconfortante de l'espoir

— Bien vrai, fit-elle en la regardant avidement, comme pour lire au fond de sa pensée.

— Je te le promets...

— Mais comment ?

— Ah ! ça, par exemple, c'est plus difficile à dire. Mais je trouverai un moyen, n'importe lequel, pourvu qu'il soit bon. Ale confiance en moi.

— Songe, ma pauvre Ninette, qu'il faut tout trouver : le lieu de l'accouchement, le moyen de m'y rendre sans que mon père puisse m'accompagner, le médecin ou la sage-femme qui me délivrera, et enfin les gens qui s'occuperont de mon enfant et l'élèveront... car tu ne supposes pas que je veuille l'abandonner.

— Non, je ne le suppose pas... et je me préoccuperai également de cette question, la plus importante de toutes, car il s'agit de la vie d'un être qui, lui, n'aura rien à se reprocher et qui n'aura pas mérité d'être malheureux.

— C'est vrai, fit Simonne, tandis que nous...

— Vous non plus, ma chérie, ne méritez pas cette cruelle infortune, et ce n'est pas un reproche que j'ai voulu te faire en parlant ainsi... mais n'est-il pas naturel de s'apitoyer davantage sur le sort réservé à un innocent chérubin que sur celui de ses parents qui auront eu au moins la compensation de quelques heures inoubliables de joie.

La promesse faite par la jeune ouvrière était si formelle, si précise que Simonne, après le départ de Ninette, se sentit plus calme, rasserénée qu'elle était par la perspective d'une solution qui la tirerait de son cruel embarras.

Eugénie Daubert n'avait cependant encore aucune idée de ce qu'elle pourrait faire en cette circonstance.

Mais elle n'était pas femme à s'embarrasser dès le début et elle avait en son ingéniosité, assez de confiance pour être sûre de trouver quelque chose.

Quand elle quitta son amie, la nuit tombait.

Toute pensive, elle fit lentement le trajet qui séparait la propriété de M. Ronceresux de la maison dans laquelle elle demeurait.

Cette maison, le lecteur la connaît déjà, car c'est celle où Célestin Galuchard et Paul Clairval ont un logement commun et où nous avons vu le premier de ces hommes emmener le docteur Marotti, après l'avoir trouvé inanimé dans le ruisseau de la rue Borghèse.

Or, non seulement Galuchard et Clairval habitaient dans la même maison que Ninette Daubert, mais encore leur logement n'était séparé de la chambre de l'ouvrière que par une cloison.

Ils étaient voisins — mieux encore : amis.

Cette amitié datait même du jour où la sœur de lait de Simonne Ronceresux avait emménagé dans la maison en question.

Il y avait de cela environ six mois.

Le modeste mobilier de l'ouvrière avait ce jour-là été amené, dans une charrette à bras, par un commissionnaire ivre qui, au dernier moment, avait refusé de monter ce mobilier au cinquième étage et était parti, laissant Ninette dans le plus grand embarras

Galuchard et Clairval, qui précisément rentraient à ce moment chez eux, avaient aussitôt offert leurs services à la jeune fille et celle-ci avait accepté avec joie.

Ébauchées ainsi, les relations de l'ouvrière et des deux amis n'avaient pas tardé à prendre un caractère des plus familiers.

Quand Galuchard n'était pas pris par son service à la porte Maillot, il venait s'installer chez sa voisine et, pendant des heures, restait assis à côté d'elle, lisant son journal ou un roman quelconque, pendant que la jeune fille cousait.

De son côté, Clairval consacrait à égayer Ninette de ses boutades joyeuses les moments de liberté que lui laissait le théâtre des Batignolles.

Elle éprouvait avec chacun d'eux un égal plaisir, quoiqu'ils fussent bien différents l'un de l'autre physiquement et moralement.

En effet, Clairval, dont il est temps de faire le portrait, était aussi petit que Galuchard était grand, aussi fluet que l'autre était fort et paraissait être en tout l'opposé de son compagnon.

Celui-ci était blond ; Clairval, lui, était brun, si brun que sur sa lèvre entièrement rasée — on n'a pas oublié qu'il exerçait le métier d'acteur — la trace des moustaches laissait une tache bleue, d'un bleu très foncé.

Quelquefois, Ninette et Galuchard accompagnaient Clairval jusqu'à son théâtre. L'acteur faisait donner à ses amis deux bonnes places et s'évertuait, ce soir-là, à être, pour eux seuls, plus amusant que d'ordinaire.

En échange de leur amabilité, Ninette leur rendait mille petits services.

Quand ils n'étaient là ni l'un ni l'autre, ils lui laissaient la clef, et en revenait les mains pleines de linge à raccommoder ou à repriser.

Elle s'assurait ainsi que leurs chambres étaient bien propres, bien rangées et, son ménage terminé, elle allait toujours voir si celui des jeunes gens ne laissait pas à désirer.

Dans cette association de deux hommes jeunes et d'un jolie fille, il arriva bientôt ce qui devait arriver.

Galuchard et Clairval s'aperçurent un jour qu'ils étaient tous les deux amoureux de Ninette.

Ils s'en firent mutuellement l'aveu.

— Diable, fit alors Clairval, voilà qui est ennuyeux. Comment allons-nous arranger cela ?

— Oui, comment ? répéta en écho Célestin Galuchard... Nous ne pouvons pas l'épouser tous les deux.

— Et cependant, tous les deux, nous voudrions bien qu'elle soit notre femme... Ah ! sapristi ! cela va amener des histoires entre nous, mon pauvre Galuchard : nous sommes capables de nous fâcher.

— Pourquoi cela ?

— Parce que celui de nous deux que mademoiselle